

LA SOURCE

INFOLETTRE

du comité de résidents

du CHSLD de Saint-Benoît

Volume 1 numéro 3, OCTOBRE 2021



LE MOT DU COMITÉ

Pour le troisième numéro de l'Infolettre, nous avons prévu vous faire connaître les résultats du sondage régional effectué auprès des résidents et des familles d'une dizaine de CHSLD des Laurentides, incluant celui de Saint-Benoît. Cependant, cette information est très abondante et requiert un nombre de pages qui dépasse considérablement le format de notre Infolettre. Il nous a donc semblé préférable d'y traiter un seul dossier et de le faire en profondeur.

D'après les questions posées par quelques familles au cours de l'été, le **dossier des soins dentaires** nous est apparu comme prioritaire. À quels soins les résidents ont-ils droit? Que faut-il faire si nous constatons que notre proche a des problèmes avec sa prothèse? Les soins dentaires sont-ils gratuits? Comme parent, enfant, conjoint, il vous est sûrement arrivé de vous interroger, peut-être même de vous inquiéter, si votre proche a des difficultés à manger, semble avoir des douleurs dans la bouche, a une nouvelle carie...

Il est d'autant plus important d'aborder ce sujet qu'en 2018, le gouvernement du Québec a mis en place un programme de *soins buccodentaires et de soins d'hygiène quotidiens de la bouche en CHSLD* et qu'il est peu connu. Vous en trouverez un résumé dans cette Infolettre.

Pour vous informer le plus adéquatement possible, nous avons rencontré Karine Boulianne, hygiéniste dentaire pour le CHSLD de Saint-Benoît.

Si vous avez d'autres questions ou pour tout sujet qui concerne la vie des résidents au CHSLD, nous vous rappelons que vous pouvez toujours nous contacter au **450 472-0013, poste 46351**.

N'hésitez pas, le comité de résidents est là pour veiller au respect des droits des résidents et pour accompagner leurs familles.

PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE SOINS BUCCODENTAIRES ET DE SOINS D'HYGIÈNE QUOTIDIENS DE LA BOUCHE EN CHSLD



La perte d'autonomie chez les personnes âgées entraîne souvent une diminution des fonctions nécessaires à l'exécution de certaines tâches, comme le brossage des dents et le nettoyage des prothèses dentaires, ce qui a pour conséquence la détérioration rapide de la santé dentaire et de la santé globale. C'est pourquoi, en 2018, le ministère de la Santé et des Services sociaux a mis en place le Programme québécois de soins buccodentaires et de soins d'hygiène quotidiens de la bouche en CHSLD. Ses objectifs sont de veiller au confort et au bien-être des résidents, en assurant : une bonne hygiène de la bouche, une absence de douleur ou de maladies buccodentaires non traitées; une bonne capacité de manger sans douleur et avec plaisir.

RENCONTRE AVEC MADAME KARINE BOULIANNE, HYGIÉNISTE DENTAIRE

Q. Quelle a été la première étape de la mise en place de ce programme dans les CHSLD des Laurentides?

R. La première étape a consisté en l'embauche d'hygiénistes dentaires pour l'ensemble de la région, en septembre 2019, puis en mars 2020. Nous avons, dans l'ensemble de nos centres d'hébergement, l'équivalent de deux postes à temps complet. Je suis l'hygiéniste dentaire désignée pour le CHSLD de Saint-Benoît.

Q. Par quoi avez-vous commencé?

R. J'ai d'abord contribué à l'achat du matériel des hygiénistes, à l'organisation de la stérilisation et du transport des équipements ainsi qu'aux différentes procédures entourant le programme. Par la suite, j'ai débuté par la formation du personnel qui intervient directement auprès des résidents, soit les préposés aux bénéficiaires, les infirmières auxiliaires et les infirmières. La formation est disponible en ligne, j'épaule donc le personnel concerné dans leur apprentissage et je les aide à revoir les notions nécessaires.

Q. Quel est le rôle de chacune de ces catégories d'employés dans le domaine des soins dentaires?

R. Le rôle des préposés aux bénéficiaires est d'offrir des soins d'hygiène de la bouche au quotidien selon les recommandations décrites dans leur formation et avec les produits appropriés à la situation. L'infirmière auxiliaire peut également collaborer aux soins d'hygiène. Quant à l'infirmière, elle procède, avec le support de l'hygiéniste, à l'évaluation bucco-dentaire du résident. Les requêtes qui en découlent sont acheminées au dentiste ou au denturologiste en vue de leur visite.

Q. Comment le personnel fait-il le suivi nécessaire auprès de chacun des résidents?

R. Après l'évaluation réalisée par l'infirmière, une carte de rappel décrivant les soins quotidiens requis est placée dans la chambre de chaque résident. Il existe cinq cartes de rappel pour différentes situations. Ces cartes expliquent comment faire le brossage des dents ou des prothèses, indique le matériel nécessaire et donne des informations complémentaires (ex. : rincer les prothèses dentaires à l'eau après chaque repas).

Q. Avez-vous d'autres rôles que celui de soutenir le personnel?

R. Je contribue à l'implantation du programme bucco-dentaire. Je peux accompagner le personnel lors des soins quotidiens, effectuer des capsules de rappel pour décrire l'importance d'une bonne hygiène dentaire, les accompagner également pour la formation et répondre aux questions. Également, je dispense des soins cliniques, par exemple le détartrage et le polissage des dents. Pour le moment, je n'interviens qu'en présence du dentiste, qui vient au CHSLD lorsque sa visite est requise par un nombre significatif de requêtes. Dans un plan de traitement, l'intervention de l'hygiéniste dentaire est toujours incluse.

Q. Le membre de la famille qui constate un problème dentaire (ex. : douleurs, difficultés à mastiquer, prothèse dentaire qui tient mal en place, dents à faire plomber ou extraire, etc.) pour son proche a-t-il un rôle à jouer dans la démarche?

R. Absolument, il doit simplement en aviser l'infirmière. Comme je l'ai dit précédemment, c'est l'infirmière qui procède à l'évaluation et effectue la requête pour demander la visite d'un dentiste ou d'un denturologiste.

Q. Quels sont les coûts reliés aux soins dentaires?

R. Les produits utilisés au centre (brosses à dents, dentifrices, contenants à prothèses, etc.) sont fournis gratuitement, parce qu'ils sont inclus dans le coût d'hébergement.



La visite du dentiste ou du denturologue et l'évaluation des soins à donner et des traitements à faire sont gratuits.

Il y a cependant des frais pour tous les soins curatifs.

Ainsi, après avoir établi le plan de traitement (qui comprend les coûts et honoraires associés à chacune des interventions), le dentiste ou le denturologue contacte la famille pour lui donner les informations requises. Si la famille accepte le plan proposé, elle devra signer le document qui lui sera transmis par le service de la perception du CISSS des Laurentides.

Il faut savoir que dans une perspective de démocratisation, le coût de l'ensemble des traitements est établi en fonction de la capacité de payer du résident.

Le denturologue peut aussi, au besoin, offrir la confection ou la réparation d'une prothèse dentaire.

Par ailleurs, les coûts sont entièrement à la charge de la famille si celle-ci décide de faire affaire avec un dentiste ou un denturologue autre que celui de l'établissement.

LES ENGAGEMENTS DU CISSS DES LAURENTIDES DANS LE DOMAINE DES SOINS DENTAIRES AUX RÉSIDENTS

Déployer le programme de soins buccodentaires en assurant les trois axes du plan québécois :

- Une bonne hygiène de la bouche
- Une absence de douleur ou de maladies dentaires non traitées
- Une bonne capacité de manger sans douleur et avec plaisir

Présenter le programme buccodentaire aux gestionnaires.

Prendre entente avec des dentistes et des denturologistes dans le cadre du programme.

Embaucher des hygiénistes dentaires et reprendre les tournées de formation du personnel.

Prévoir qu'une carte de rappel soit placée dans la chambre des résidents.

Sensibiliser les employés à la perte des prothèses et à l'importance de se référer au profil des résidents ainsi qu'à leur plan de travail pour donner les soins appropriés.

L'échéance de ces engagements a été fixée à juin 2022 et un sondage sera effectué en janvier 2023 pour vérifier si les actions ont été prises.